

L'index de l'égalité professionnelle

Cet index permet aux entreprises concernées (+50 salariés) d'évaluer sur 100 points le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes en s'appuyant sur les critères suivants :

- écart de rémunération femmes / hommes
- écart de taux d'augmentations individuelles
- nombre de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité
- parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

L'index de l'égalité professionnelle pour AIRCOS s'élève à 96/100 pour l'année 2023 (contre 92/100 pour 2022). Cette note traduit l'engagement de la Direction d'AIRCOS en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.